



RAPPORT ANNUEL 2020-2021



Le 30 novembre 2021

Membres du Conseil d'administration
Membres de la communauté collégiale

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux prescriptions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, nous vous déposons notre rapport annuel 2020-2021 qui, comme par les années antérieures, reflète l'ampleur des réalisations de notre établissement. Nous sommes fiers de ce que les équipes du Cégep de Rivière-du-Loup ont accompli au cours de l'année. C'est à l'ensemble de la communauté collégiale, ces femmes et ces hommes contribuant au quotidien et de façon considérable à l'essor de l'organisation, que revient cette fierté. Et c'est pourquoi, dans notre bilan des activités, nous conjugons au « nous » en tout temps.

Cette année fut particulière en raison de la pandémie de la COVID-19 qui a nous a forcés à maintenir nos activités à distance pendant une grande partie de l'année. Nous avons pu malgré tout souligner le 50^e anniversaire de notre Département des arts de belle façon, dans le respect des règles sanitaires. Nous avons également dû trouver de nouvelles façons de présenter nos programmes à nos futurs étudiants, tant au Québec qu'à l'international. Cette année fut également l'occasion pour les cégeps de régions de se regrouper afin de bien faire porter nos voix dans le contexte de la révision des devis pédagogiques des cégeps et de réflexion sur l'offre de programmes par le ministère de l'Enseignement supérieur.

À la lecture de ce rapport, vous serez à même de constater que toutes nos activités s'inscrivent dans la réalisation de notre mission et de notre Plan stratégique. Il nous semble très important de souligner que le milieu tout entier est demeuré mobilisé autour des orientations stratégiques qui nous animent, plus particulièrement la réussite des étudiants et la qualité de nos programmes d'études.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Le président du Conseil,

Samuel Desjardins-Drapeau

Le directeur général,

René Gingras, Ph. D.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
MISSION.....	7
RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021	10
ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION	10
ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES	12
LA GESTION DE NOS RESSOURCES.....	17
RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2020-2021]	19
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP.....	28
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	34
MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES.....	35
TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER	36
TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE	37
TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES.....	38
ANNEXE 1.....	39
RÉSULTATS FINANCIERS 2020-2021.....	39

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel 2020-2021* constitue un condensé des nombreuses activités et des projets ayant connu leur aboutissement en cours d'année. Il convient certainement de souligner la contribution précieuse et incontournable de chacune des directions, des services, des départements et de chaque membre du personnel du Cégep à la réalisation de notre mission.

MISSION

NOUS, DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec;

Croyons dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

Croyons à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle **d'éducateurs**.

CONTEXTE DE RÉALISATION

Nous croyons à la formation collégiale et nous **engageons** à la promouvoir, à la valoriser et à en favoriser l'accès à la population de notre territoire et à celle du Québec,

En :

- offrant une gamme diversifiée de programmes, de cours et de services adaptés aux besoins individuels et collectifs de la population que nous desservons;
- informant adéquatement les clientèles potentielles des programmes, cours et services offerts, de leurs caractéristiques et des avantages à poursuivre des études collégiales;
- nous adjoignant des partenaires pour rendre accessibles, localement, des services de formation postsecondaire qui ne le seraient pas autrement, ainsi qu'en décentralisant notre propre offre de formation;
- étant et en demeurant une institution d'enseignement accueillante, efficace, efficiente et engagée dans la réalisation de sa mission;

- admettant toutes les étudiantes et tous les étudiants admissibles et en nous appliquant à minimiser les contraintes d'espace, de contingentement et de financement;
- reconnaissant, dans toute la mesure du possible, la formation déjà acquise;
- incarnant une image positive du Collège, en faisant valoir ses avantages distinctifs, en faisant la promotion de la poursuite des études dans les programmes et cours offerts;
- entretenant des liens étroits et productifs avec les intervenants et les élèves des écoles secondaires, ainsi qu'avec les parents de ces élèves;
- mesurant nos progrès pour cette partie de notre mission à l'aide de l'évolution de certains indicateurs :
 - la carte des programmes, des cours et des services offerts;
 - les taux de décrochage au secondaire;
 - les taux de passage au collégial des clientèles visées;
 - la proportion des clientèles visées qui s'inscrivent dans notre Collège par rapport à celles qui s'inscrivent dans d'autres institutions, et ce, par programme;
 - les résultats de certains sondages qui pourraient être réalisés sur des aspects particuliers.

Nous **croions** dans la capacité de nos élèves à réussir leur projet de formation et nous **engageons** à faciliter leur apprentissage, à soutenir leurs efforts et leur persévérance, ainsi qu'à favoriser leur réussite jusqu'à la diplomation;

En :

- établissant, dans le cadre du projet éducatif, un profil de sortie pour l'ensemble de la clientèle étudiante régulière;
- établissant, pour chacun des programmes, un profil de sortie compatible avec celui du projet éducatif, conforme aux dispositions du Règlement sur le régime des études collégiales et propre à aider les élèves à réussir leur projet de formation;
- facilitant, par des méthodes pédagogiques appropriées, l'acquisition et l'intégration des compétences, des connaissances et des valeurs propres à permettre à l'étudiante et à l'étudiant de cheminer vers son profil de sortie;
- offrant aux étudiantes et aux étudiants un ensemble de services et de mesures propres à faciliter leur apprentissage, à soutenir leur persévérance et à favoriser leur réussite;
- créant et en soutenant un milieu de vie orientant, stimulant et propre à favoriser le développement harmonieux de la personne;
- conservant des locaux propres, fonctionnels et accueillants;
- appliquant, avec la rigueur appropriée, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui définit l'encadrement à l'intérieur duquel on peut témoigner d'un apprentissage réussi;
- agissant comme des éducateurs dans nos contacts directs et indirects avec les élèves, par l'exemple que nous donnons et par les valeurs que nous véhiculons;
- mesurant nos progrès pour cette partie de la mission, de façon ponctuelle, par l'évaluation de nos programmes et, de façon régulière, en analysant l'évolution de certains indicateurs :
 - le taux de réussite par cours;
 - le taux de persévérance et de diplomation;
 - le taux de placement;

- le taux d'admission et de réussite au 1^{er} cycle universitaire;
- le taux de participation aux activités de soutien à la réussite ainsi qu'aux activités parascolaires;
- le taux de satisfaction des employeurs, des élèves, des diplômées et diplômés.

Nous **croions** à l'influence déterminante que nous pouvons exercer sur le développement de notre région et nous **engageons** à y contribuer dans toute la mesure du possible.

Selon la mission et les objectifs des différents organismes régionaux responsables du développement dans les domaines économique, social, culturel et sportif, cette contribution se concrétise par :

- nos programmes de formation à l'enseignement régulier, à la formation continue ainsi qu'aux services aux entreprises;
- les retombées économiques directes et indirectes que nos activités génèrent;
- notre représentation au sein d'organismes dédiés au développement régional;
- l'organisation d'évènements spéciaux et notre participation à la réalisation d'évènements reliés à nos activités et à notre mission;
- l'accès à nos locaux et à nos équipements pour la population;
- notre rôle de catalyseur dans l'introduction de nouvelles technologies ou de nouvelles façons de faire;
- l'implication de nos employées et employés dans la communauté, implication que nous voulons faciliter et encourager.

Dans ce contexte, nous plaçons l'étudiante et l'étudiant, comme élèves et comme personnes, au cœur de nos préoccupations et nous nous **engageons** à adopter des attitudes, des comportements et des mesures appropriés à notre rôle d'éducateurs.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DÉCOULANT DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021

Le premier enjeu du *Plan stratégique 2016-2021* « La réussite et la diplomation », est composé de trois axes : la diplomation de nos étudiants (qui correspond au *Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation*), les langages et la vie étudiante. Quant au second enjeu « Nos programmes d'études », il comporte quatre axes : l'évolution de nos programmes d'études, l'offre de programmes, la recherche, ainsi que la relance et le recrutement. Pour chacun des axes, au moins un objectif stratégique a été identifié. Des indicateurs d'atteinte des résultats ainsi que des cibles ont été ajoutés afin d'assurer le suivi des résultats, tant auprès des organismes externes que de la communauté collégiale.

Les sections suivantes présentent les résultats de notre établissement relativement aux objectifs de son *Plan stratégique 2016-2021*.

ENJEU UN : LA RÉUSSITE ET LA DIPLOMATION

Les objectifs liés à l'axe 1 (**la diplomation de nos étudiants**) visent à améliorer soit la diplomation de nos étudiants en général, soit celle des étudiants ayant des besoins particuliers. Pour ces deux objectifs, les indicateurs choisis sont le taux de réussite en première session, le taux de réinscription à la troisième session, le taux de réussite du premier cours de philosophie ainsi que le taux de diplomation deux ans après la durée prévue des études.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente là où se situe notre établissement en juin 2021.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite en 1^{re} session	90 %	88,0 %
Réinscription en 3^e session (tous programmes, tous collèges)	90 %	69,1 %
Réussite du premier cours de philosophie	80 %	67,6 %
Diplomation 2 ans après la durée prévue des études	70 %	68,7 %
Diplomation 2 ans après la durée prévue des études aux services adaptés	60 %	58,0 %

De façon générale, le taux de réussite en première session et la diplomation deux ans après la durée des études semblent se stabiliser depuis quatre ans, un peu sous les cibles du *Plan stratégique* avec une moyenne de 87,6 % pour la période concernée. Le taux de réussite du premier cours de philosophie demeure préoccupant malgré une première hausse du taux de réussite depuis près de cinq ans. La crise sanitaire n'a pas facilité la progression de la réflexion avec les enseignants et le travail devra se poursuivre afin de cibler les éléments qui pourront favoriser l'intégration et une réussite plus significative des étudiants dans cette matière (ateliers, littératie et groupe de réflexion). Après une certaine stabilisation en 2019-2020, le taux de réinscription à la troisième session semble replonger de manière plus préoccupante et à un niveau bien en-deçà de la cible du *Plan stratégique*. L'hypothèse d'une démarche d'orientation au secondaire plus ciblée vers les études collégiales au détriment de la formation professionnelle est celle envisagée pour justifier cette baisse depuis trois ou quatre ans. À noter que le taux de diplomation deux ans après le temps imparti semble avoir connu sa plus forte hausse depuis 2008 et se rapproche de la cible du *Plan stratégique*. Le contexte difficile de la session

d'hiver 2020 et la situation qui s'en est suivie au cours de l'année 2020-2021 pourraient affecter quelque peu la progression des indicateurs dans les prochaines années.

En ce qui concerne la diplomation des étudiants qui utilisent les services adaptés, il est à noter que le taux de diplomation de ce groupe d'étudiants a chuté juste sous la cible du *Plan stratégique* après deux belles années de progression. Malgré cette baisse, la tendance des trois dernières années demeure à la hausse pour l'actuelle planification stratégique.

Aussi, avec la volonté du Cégep de mettre en œuvre des mesures inclusives, trois projets intégrant la pédagogie inclusive ont été accordés dans le cadre de l'annexe budgétaire A-112 (Soutien à la réussite scolaire).

Montants accordés dans le cadre de l'annexe A-112

Projets	Montants payés avec l'annexe A-112
Application pour élaborer une grille critériée	9 733 \$
Centre d'entraînement en français mobile (CEF volant)	9 577 \$
Trousse d'outils pour la créativité en arts visuels	9 733 \$
Total	29 043 \$

Des propositions de projets pédagogiques favorisant la réussite et l'inclusion des étudiants ont été retenues à la suite de commentaires formulés par un comité consultatif. Les membres du comité devaient s'assurer de l'aspect inclusif du projet et des retombées positives pour les étudiants du Cégep, notamment les étudiants ayant des besoins particuliers. Un premier projet a permis de développer une application à l'intention des enseignants qui souhaitent mettre sur pied des grilles d'évaluation critériées dans le but de permettre aux étudiants de mieux cibler les attentes à leur endroit lors des évaluations. Un autre projet a permis de pousser la réflexion sur une utilisation plus efficace d'une partie des ressources allouées pour l'amélioration du français. Ce projet visait à amener un enseignant de cette discipline à se présenter en classe en soutien à un enseignant d'une discipline technique afin que les stratégies de lecture ou d'écriture soient mieux adaptées aux besoins des étudiants à un moment opportun. Finalement, une trousse à outils pour favoriser le développement de la créativité, une habileté souvent évaluée par défaut en arts, mais qui n'est pas innée chez tous les étudiants, a été mise sur pied de manière à favoriser leur intégration dans les disciplines artistiques.

Les objectifs liés à l'axe 2 de l'enjeu 1 (**les langages**) visent à améliorer la qualité de l'expression écrite en français et la réussite en mathématiques. Les indicateurs choisis sont le taux de réussite du deuxième cours de français, le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature, le taux de réussite des cours *Calcul 1* et *Méthodes quantitatives* ainsi que les mesures de promotion de la qualité du français mises en place par les départements.

Au regard des cibles, le tableau ci-après présente les résultats atteints.

Objets	Cibles	Résultats du Cégep
Réussite du 2 ^e cours de français	85 %	82,5 %
Réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature	Moyenne du réseau (83 %)	76,5 %
Réussite du cours <i>Calcul 1</i>	85 %	89,8 %
Réussite du cours <i>Méthodes quantitatives</i>	85 %	91,2 %

Les indicateurs se maintiennent près des cibles du *Plan stratégique*, ce qui témoigne du travail effectué dans les dernières années. Fait à noter : le taux de réussite pour les cours *Calcul 1* et *Méthodes quantitatives* poursuivent leur progression et ont même dépassé la cible du *Plan stratégique*. Il est aussi à noter que le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en langue et littérature semble être redescendu à son niveau de 2016 après une tendance à la hausse depuis le début de la planification stratégique actuelle. Il est important de tenir compte de la crise sanitaire pour mettre la dernière donnée de 76,5 % en perspective. En effet, l'annulation de l'épreuve de mai 2020 à laquelle la majorité des étudiants du Cégep de Rivière-du-Loup était inscrite a entraîné le taux de réussite vers le bas. Comme les étudiants inscrits en décembre 2019 étaient principalement les étudiants en reprise ou ayant un cheminement atypique, plusieurs d'entre eux n'ont pas bénéficié de l'accompagnement du cours de littérature préparatoire à cette épreuve.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 1 (**la vie étudiante**) vise l'offre d'une gamme de services complémentaires favorisant la rétention de nos étudiants. Les indicateurs choisis concernent le taux de rétention des étudiants qui participent aux activités mises en place ainsi que leur taux de satisfaction. En 2020-2021, la perturbation des activités parascolaires n'a pas permis de poursuivre la collecte de données. Le taux de satisfaction des étudiants, quant à lui, devait faire l'objet d'une première évaluation en 2019-2020, mais les événements de la session d'hiver 2020 qui se sont poursuivis en 2020-2021 ne nous ont pas permis d'avoir un contexte favorable à la consultation des étudiants, la plupart des activités n'ayant pas eu lieu ou ayant été perturbées de façon importante.

ENJEU DEUX : NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES

L'objectif de l'axe 1 de l'enjeu 2 (**l'évolution de nos programmes d'études**) touche l'amélioration continue de nos programmes. Deux indicateurs ont été identifiés, soit la couverture de certains critères d'évaluation des programmes ainsi que les actions mises en œuvre à la suite de l'identification de certaines faiblesses. En 2020-2021, nous avons maintenu certaines orientations proposées l'année précédente, mais le processus officiel d'évaluation continue a été suspendu en raison de la pandémie. La priorité de la Direction des études a effectivement été orientée vers le soutien à l'adaptation des cours pour terminer la session à distance.

Malgré un contexte qui est demeuré difficile en 2020-2021, notamment en raison de la lourdeur de la tâche enseignante, plusieurs dossiers ont pu cheminer au cours de la dernière année. L'implantation de la troisième année du nouveau programme *Techniques de l'informatique* s'est complétée au cours de la dernière année. Le processus local d'actualisation du programme *Techniques de design d'intérieur* s'est poursuivi en 2020-2021. Il est à noter que le ministère de l'Enseignement supérieur a autorisé le report de l'implantation obligatoire de ce programme en 2022 en raison du retard important qu'avait

pris l'équipe enseignante. Le programme de *Soins préhospitaliers d'urgence* a poursuivi une révision locale majeure de son programme afin de mieux intégrer les nouveaux protocoles de la profession au cours de la formation offerte au Cégep de Rivière-du-Loup. Ce travail s'est poursuivi malgré la perturbation des opérations au cours de l'année 2020-2021. Finalement, le travail autour de l'élaboration du nouveau programme *Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle* (anciennement *Technologie de l'électronique industrielle*) a pris son envol en vue d'une implantation à l'automne 2022.

Les processus de révision nationale sont toujours en cours pour les programmes préuniversitaires *Sciences de la nature* et *Sciences humaines*. Pour le programme *Sciences humaines*, la réflexion autour de la révision locale de ce programme devrait s'amorcer l'an prochain en vue d'une implantation en 2023. Le programme *Sciences de la nature* devrait suivre l'année suivante.

Les objectifs de l'axe 2 de l'enjeu 2 (**l'offre de programmes**) concernent le développement d'une offre de programmes permettant un recrutement extrarégional, l'attractivité de nos programmes, l'accès à la formation ainsi que les partenariats, tant avec nos partenaires du monde de l'éducation qu'avec ceux du marché du travail.

L'année 2020-2021 a marqué la première année de mise en œuvre d'une formation délocalisée avec le Cégep de Chicoutimi pour le programme *Techniques de gestion et d'intervention en loisirs*. L'expérience fut positive dans l'ensemble malgré quelques problématiques rencontrées, notamment en raison de la pandémie qui a entraîné des contraintes liées à des éclosions régionales pour les deux cégeps à des moments différents. Un bilan de la première année a permis d'établir un plan de travail pour améliorer le partenariat pour l'année à venir.

Pour ce qui est de l'offre de cours en formation à distance, nous avons maintenu l'offre de cours des dernières années en mathématiques, en littérature et pour un cours complémentaire, *Le Web « pratico-pratique »*. Un cours plus spécialisé en mathématiques, *Calcul intégral et différentiel 3*, a été ajouté afin de maintenir viable une voie de sortie pour les étudiants intéressés par les programmes universitaires en génie. Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre de l'entente *Cégep virtuel* qui a été conclue avec dix autres cégeps afin d'offrir des cours à distance de soirée aux étudiants ayant des parcours atypiques, pour leur permettre de poursuivre leur cheminement scolaire sans être pénalisés. À noter que la dernière année a aussi permis de réviser le cadre de référence de la formation à distance élaboré en 2018-2019. Un bilan de son application avec les enseignants concernés a permis d'élaborer un plan de travail pour l'année à venir.

En octobre 2020, le Cégep de Rivière-du-Loup a reçu une autorisation pour offrir le nouveau programme *Techniques de pharmacie*. Cette démarche était en cohérence avec les orientations de la planification stratégique qui visait à améliorer notre offre de formation et reposait sur un travail de près de 15 ans du Cégep pour voir naître cette formation complémentaire aux fonctions du pharmacien et de l'assistant technique en pharmacie. L'élaboration locale du nouveau programme *Techniques de pharmacie* s'est amorcée après la confirmation de l'autorisation. Cette élaboration s'est faite selon un échéancier serré. L'embauche de ressources enseignantes spécialisées en pharmacie et le dégageant d'une ressource professionnelle ont été nécessaires pour mener à bien ce travail important. En parallèle, la Direction des études du Cégep de Rivière-du-Loup a été impliquée à titre de porte-parole des autres cégeps. Un travail important a été fait pour permettre au Ministère d'obtenir l'information nécessaire à l'analyse du financement. La première cohorte d'étudiants est attendue en aout 2021.

L'objectif de l'axe 3 de l'enjeu 2 (**la recherche**) vise le développement et le soutien à la recherche dans certains créneaux.

Les mandats de recherche au GREB (Groupe de recherche en environnement et biotechnologie) et au LLio (Living Lab en innovation ouverte) ont dû être adaptés au mode de travail hybride et à cet effet, les employés concernés ont fait preuve d'innovation et de collaboration. Les projets ont été nombreux pour ces deux groupes qui font rayonner le Cégep de belle façon.

LLio

En janvier 2021, le LLio a déposé le bilan de ses activités des trois dernières années, en vue de faire une demande de renouvellement de son statut de CCTT (Centre collégial de transfert de technologie) auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, et ce, pour une période de cinq ans (2021-2026).

En avril 2021, le LLio a obtenu, conjointement avec deux autres firmes, un contrat de *design thinking* d'une valeur potentielle de 1,5 million de dollars provenant d'Hydro-Québec.

En 2020-2021, le LLio a offert de la formation aux organismes suivants :

- Muséolab du DigiHub et Living Lab de Lanaudière;
- Musée national des beaux-arts du Québec;
- École d'entrepreneuriat de Québec.

De plus, il a réalisé, entre autres, les projets suivants :

- copilotage de projets de laboratoires vivants aux Iles de la Madeleine et dans le Nord-du-Québec;
- accompagnement du Conseil de l'innovation du Québec dans la préparation et l'animation de consultations sur la prochaine Stratégie québécoise de recherche et de l'innovation (SQRI) du gouvernement du Québec;
- développement d'un programme d'innovation pour les membres d'une association sectorielle touristique nationale.

Enfin, il a procédé au lancement et à la réalisation de plusieurs projets de recherche appliquée, dont:

- deux projets pour FabRégion pour le Bas-Saint-Laurent, soit la coconstruction d'un projet régional de transition socioécologique et l'autoportrait de l'autonomie productive;
- exploration d'un modèle de recherche collaborative dans une zone d'innovation avec le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ).

GREB

Le GREB a obtenu des subventions de plus de 800 000 \$ pour le développement de projets de recherche en collaboration avec des partenaires industriels sur le traitement des eaux et sur la biotransformation des matières résiduelles. De plus, il a développé un nouvel axe de recherche dans le domaine de l'environnement qui concerne le biorecyclage des plastiques.

Enfin, à la suite de l'obtention d'une subvention d'infrastructure de la Fondation canadienne pour l'innovation, le GREB a fait l'acquisition d'équipements à la fine pointe de la technologie installés dans le laboratoire de biométhanisation du Cégep. Ces appareils, utilisés par les enseignants-chercheurs, les techniciens et les étudiants stagiaires, permettent d'enrichir la formation offerte dans les programmes

liés aux sciences de la nature, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, tout en soutenant le développement des entreprises de la région. Les équipements et installations du GREB sont également sollicités afin d'effectuer des analyses pour des entreprises partenaires.

L'objectif de l'axe 4 de l'enjeu 2 (**la relance et le recrutement**) vise l'entretien et le développement des moyens de recrutement diversifiés.

Dans le contexte de la crise sanitaire, notre Service des relations internationales et de l'information scolaire (SRIIS) a réalisé plusieurs activités d'information scolaire à distance pour les futurs étudiants, tant pour les Québécois que pour les étudiants internationaux. Ces efforts annonçaient une belle remontée de notre effectif étudiant après une année plus difficile.

CONSORTIUM GROUPE COLLEGIA : FORMATION CONTINUE ET SERVICE AUX ENTREPRISES

Le consortium Groupe Collegia regroupe les services de formation continue des cégeps de Rivière-du-Loup, de Matane et de la Gaspésie et des Îles.

Programmes crédités (AEC - attestations d'études collégiales)

Malgré la pandémie, les programmes crédités offerts en mode hybride ont été très populaires. Nous avons connu un record d'inscriptions dans les programmes *Coopérant interculturel*, *Biométhanisation et compostage* et *Écoéducation par la nature*. Tous les programmes en présence de l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (EMCV) ont été déployés malgré les confinements et les défis liés à la présence d'étudiants internationaux qui les fréquentent.

Le déploiement de l'AEC *Gestion et optimisation d'une entreprise acéricole*, développée en partenariat avec le Cégep de La Pocatière titulaire du programme, a été autorisé par le Ministère.

L'enveloppe budgétaire régionale allouée par le ministère de l'Enseignement supérieur est désormais insuffisante pour couvrir nos besoins de développement.

Services aux entreprises et formations sur mesure

Nous observons une hausse constante des besoins de formations pour rehausser les compétences de la main-d'œuvre, et ce, principalement dans le domaine de la transformation numérique, des ressources humaines et de l'anglais des affaires.

Un projet de 130 heures en *Automatisation* a été mis en place par Groupe Collegia et offert sur l'ensemble du territoire Bas-Laurentien.

Deux nouvelles formations sur mesure issues de nos programmes crédités ont été déployées : *Sensibilisation aux réalités des Premières nations* et *Initiation à l'Écoéducation par la nature*.

Nous avons offert 3 170 heures de formation à 646 travailleurs du KRTB ou ailleurs en province.

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Nous avons intégré le consortium des cégeps qui ont obtenu l'autorisation de déployer le nouveau programme en *Techniques de pharmacie* afin d'offrir le parcours en RAC.

École de français estivale

Pour la première fois en 45 années d'existence, nous avons offert un programme virtuel de cinq semaines à 29 étudiants de partout au Canada. Les étudiants tout comme les enseignants ont trouvé l'expérience très concluante.

LA GESTION DE NOS RESSOURCES

Pour assurer une gestion efficace et efficiente des ressources du Cégep de façon à lui permettre de réaliser pleinement sa mission, nous présentons quelques faits saillants quant à la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Ressources humaines et financières

À l'instar de l'année 2019-2020, la Direction des ressources humaines a collaboré à la mise en œuvre de la *Politique visant à prévenir les violences à caractère sexuel au Cégep de Rivière-du-Loup*. Encore cette année, quelques activités de sensibilisation ont été proposées aux étudiants et aux membres du personnel avec les moyens disponibles compte tenu du contexte sanitaire. La communauté collégiale (les membres du personnel et les étudiants) a été invitée à suivre, une fois de plus, une mini formation de sensibilisation obligatoire en cette matière.

Aussi, la pandémie qui s'est prolongée nous a obligés à émettre de nouvelles règles de vie au quotidien pour le personnel en déployant un plan de retour progressif sur les lieux de travail. Nous avons dû adapter nos règles de gestion internes à cette réalité de travail hybride. Par ailleurs, le retour au travail en présence s'est très bien déroulé avec la collaboration de tout un chacun.

Enfin, nous constatons que malgré le contexte pandémique, les résultats financiers du Cégep au 30 juin 2021 sont plus que satisfaisants (voir annexe 1).

Ressources matérielles : la gestion des projets de construction, un dossier très prenant

Étant donné la surchauffe du marché de la construction, les délais de livraison et la rareté de certains matériaux, la pénurie de main-d'œuvre et la situation d'urgence sanitaire, la gestion de projets s'est grandement complexifiée avec des travaux qui s'échelonnent maintenant au-delà de la période estivale, des projets plus imposants et plus coûteux.

Au cours de la dernière année, la réfection de la piscine du Cégep s'est étendue sur un échéancier de plus de dix mois, pour un résultat somme toute remarquable. En mai 2021 débutait la phase 1 du projet majeur de réfection du Pavillon G et la cueillette des besoins s'amorçait pour l'aménagement des locaux du nouveau programme *Techniques de pharmacie*, dont les travaux sont prévus à l'été 2022. Tout cela à travers des projets et aménagements mineurs qui améliorent les espaces de travail, le confort et qui créent de l'espace additionnel dans l'existant.

Services autofinancés : une année difficile

L'année 2020-2021, sous le signe de la pandémie de la COVID-19, n'a pas été une année facile pour la gestion de la Résidence et du Centre sportif du Cégep. À la Résidence, le personnel a dû jongler avec l'application de plusieurs règles sanitaires dans une résidence à moitié pleine. De plus, nous avons dû suspendre le service *Logis-vacances*, ce qui a entraîné une perte de revenus pour le Cégep. Au Centre sportif, c'est seulement au printemps 2021 que les activités ont repris doucement leurs droits, avec l'application de règles sanitaires qui ont eu un impact à la baisse sur le volume de clientèle.

Ressources informationnelles en pleine mutation

La place du numérique au Cégep de Rivière-du-Loup a considérablement augmenté, particulièrement depuis le mois de mars 2020, en raison de la situation d'urgence sanitaire. Nous pouvons donc affirmer que le Service des technologies de l'information du Cégep et le numérique ont connu une mutation précipitée, afin de s'adapter au nouvel environnement dans lequel nous évoluons et aux attentes gouvernementales en cette matière, attentes qui sont grandissantes et de plus en plus exigeantes.

La formation à distance et le soutien technopédagogique pour une pédagogie active ou inclusive, les exigences en matière de sécurité de l'information, le passage à l'infonuagique (exemple : gestion intégrée de documents, projet en cours), le renouvellement de nos infrastructures technologiques (exemple : remplacement du réseau Wifi, projet réalisé en juin 2021), la formation de notre personnel sur des outils de plus en plus variés et changeants ainsi que l'accroissement de la reddition de comptes constituent les principaux enjeux avec lesquels le Cégep de Rivière-du-Loup a dû composer durant la dernière année, enjeux qui se perpétueront vraisemblablement pour les prochaines années.

Au cours de la dernière année, la réalisation des projets contenus au *Plan directeur en ressources informationnelles* et au *Plan de transformation numérique du Cégep* a fait en sorte que le Service des technologies de l'information a offert un service de qualité à la communauté collégiale, et ce, malgré un contexte pandémique difficile, qui a été très prenant pour l'équipe, avec des besoins numériques qui ont explosé depuis mars 2020.

Exigences légales et réglementaires

En mars 2019, un vaste chantier de révision de l'ensemble de nos règlements, politiques, procédures et directives a été amorcé. En 2020-2021, nous avons révisé (8) ou créé (1) neuf documents (adoptés au Conseil d'administration ou en Comité de gestion). Les travaux vont se poursuivre jusqu'en juin 2022.

Afin de répondre aux exigences de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* du Conseil du trésor, le Cégep a produit, en décembre 2020, la seconde mouture du *Plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, la première ayant été effectuée en décembre 2019.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES [REVUE DE PRESSE 2020-2021]

Première place au Canada pour des étudiants en Arts, lettres et communication

Après avoir remporté récemment le premier prix du concours vidéo *Pose tes questions* de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), des étudiantes du programme préuniversitaire *Arts, lettres et communication* du Cégep de Rivière-du-Loup ont appris cet été qu'elles gagnaient également le premier prix national.



En effet, l'équipe du programme préuniversitaire avait tout d'abord reçu un prix de 1 000 \$ et avait alors obtenu son laissez-passer pour le volet national, en compagnie d'étudiants de toutes les autres provinces canadiennes. Pour la portion canadienne, le groupe d'étudiantes s'est partagé 2 000 \$ supplémentaires. Le Cégep de Rivière-du-Loup obtient aussi un chèque de 2 000 \$ pour la performance de ses étudiantes. La deuxième place a pour sa part été accordée à un groupe d'étudiants du Manitoba suivi par la Colombie-Britannique qui a terminé sur la dernière marche du podium. Les membres du jury mentionnent avoir été impressionnés par le calibre et l'humour de la vidéo et par ses messages positifs sur l'importance de la sécurité au travail.

La vidéo, réalisée dans le cadre du cours *Projet de création* enseigné par Denis Beauséjour, a été créée par les étudiantes Anne-Sara Cousineau, Léa Filion, Roxanne Lagacé, Éliane Lebel Lavoie, Emmy Ouellet, Sarah-Maude Sirois, Anne Tardif et Alyson Théberge avec l'aide précieuse de François Gamache, technicien en travaux pratiques au programme.

Lancement d'une exposition majeure pour les 50 ans du Département des arts



En 2019-2020, le Cégep de Rivière-du-Loup fêtait son 50^e anniversaire. Cette année, son Département des arts célébrait à son tour son demi-siècle. Afin de marquer les 50 ans d'arts au Cégep, les équipes des programmes en arts, en collaboration avec la Direction du Cégep, la Ville de Rivière-du-Loup et le Centre Culturel Berger, ont proposé une exposition collective d'envergure mettant en valeur les multiples talents des différents acteurs du Département, d'hier à aujourd'hui. Présentée en trois volets, elle était accessible à l'extérieur de l'entrée principale du Cégep située au 80, rue Frontenac ainsi qu'au Centre Culturel Berger du 9 septembre au 8 novembre 2020. Une portion de l'exposition se déroulait également à la salle Gaétan-Blanchet du Cégep du 9 septembre au 9 octobre 2020.

Cette exposition majeure a présenté une sélection d'œuvres variées; de la peinture à l'illustration en passant par la sculpture. En tout, 50 œuvres de 50 artistes étaient au programme. « Ce sont des gens qui viennent de partout, de la Suisse jusqu'à Montréal en passant par Sept-Îles. Au départ, ce n'était pas prévu que ça devienne aussi gros! Nous avons eu une très belle réponse de la part des artistes. Nous comptons d'anciens étudiants, des enseignants retraités et présents et des techniciens du Département », mentionne avec enthousiasme Nadia Morin, l'une des organisatrices de l'exposition et enseignante en Graphisme.

Les festivités se sont déroulées sous la présidence d'honneur du duo formé de Fernande Forest, qui est bien installée dans le Bas-Saint-Laurent et dont les végétaux sur verre sont en vedette dans la cuisine de la Maison ERE 132, ainsi que de Pierre Sasseville, qui a réalisé de nombreuses œuvres d'art public au Canada dont les deux cerfs égarés devant le Centre Vidéotron. Les deux artistes sont d'anciens étudiants du Département des arts.

Le nouveau programme *Techniques de pharmacie* offert au Cégep de Rivière-du-Loup

En octobre 2020, la Direction du Cégep a reçu la confirmation du ministère de l'Enseignement supérieur que le Cégep était autorisé à offrir le programme *Techniques de pharmacie* dès l'automne 2021. Cette nouvelle formation technique d'une durée de trois ans fait officiellement son entrée dans le réseau collégial et s'ajoute à l'offre de programmes dans le domaine de la santé du Cégep. Le Cégep de Rivière-du-Loup est le seul établissement dans l'Est-du-Québec à proposer *Techniques de pharmacie*. Il s'agit d'un premier nouveau programme technique pour le Cégep de Rivière-du-Loup depuis *Soins préhospitaliers d'urgence*, implanté en 2008.

« C'est un grand jour pour nous puisque c'est l'aboutissement de plus de 15 années de démarches et de travail ardu. Nous pourrons enfin répondre à une demande répétée de notre milieu grâce à ce nouveau programme collégial. », se réjouit René Gingras, directeur général du Cégep. « Nous sentons l'engouement. Nous recevons régulièrement des demandes d'information de la part de jeunes intéressés par ce domaine et d'adultes en réorientation professionnelle. Certains pharmaciens nous ont aussi contactés afin d'en apprendre plus à propos des derniers développements relatifs à cette formation. C'est avec plaisir que nous pouvons maintenant répondre par l'affirmative. », poursuit-il.

Le Cégep de Rivière-du-Loup au premier rang du volet croissance du palmarès des meilleurs collèges canadiens en recherche

Le Cégep de Rivière-du-Loup figure dans le palmarès *Canada's Top 50 Research colleges 2020* de l'organisme *RESEARCH Infosource* qui publie annuellement son classement des 50 meilleurs collèges canadiens en recherche. L'établissement d'enseignement supérieur se positionne au premier rang dans la catégorie *Research Colleges by Growth*. En effet, le financement des activités de recherche du Cégep obtenu par des subventions et contrats de recherche appliquée a augmenté de 526,7 % par rapport à l'année 2018-2019, ce qui permet au Cégep d'être positionné au sommet de ce volet du palmarès.



En plus de cette performance, le Cégep s'inscrit également au deuxième rang canadien dans la catégorie *Paid Student Researchers - Small Colleges* pour le nombre d'étudiants embauchés dans ses projets de recherche et au huitième rang dans la catégorie *Research Intensive Colleges*. Il s'agit d'une première historique pour le Cégep de Rivière-du-Loup qui voit son nom apparaître parmi les 50 meilleurs collèges canadiens de tous les collèges impliqués en recherche.

Les honneurs reviennent au Groupe de recherche en environnement et biotechnologie (GREB) et au Living Lab en innovation ouverte (LLio) du Cégep. Les entreprises, organismes, institutions et instances gouvernementales bénéficient de leurs différentes expertises et de leur accompagnement sur mesure. Les deux entités ont d'ailleurs brillé à plusieurs reprises lors des dernières années. En effet, le LLio obtenait en 2018 le statut de Centre collégial de transfert (CCT) en pratiques sociales novatrices et en 2019, celui de Centre d'accès à la technologie (CAT) et devenait par le fait même une référence dans le domaine des pratiques d'innovation ouverte et collaboratives au Québec. Le Living Lab en innovation ouverte a connu une croissance remarquable depuis et a atteint un chiffre d'affaires de 1,04 M\$ en 2019-2020. De son côté, en février 2020, le GREB recevait un appui hors du commun sous forme de subventions totalisant près de 5 M\$ sur cinq ans pour consolider le travail effectué et à venir de ses projets en environnement.

La multiplication des neurones au Cégep de Rivière-du-Loup

Le Cégep de Rivière-du-Loup a récemment reçu une nouvelle œuvre permanente qui ne passe pas inaperçue dans ses murs. En effet, déjà quelques minutes après son installation, étudiants et membres du personnel en profitaient pour se prendre en photo devant, ou plutôt, au milieu de la création. Cette pièce d'envergure intitulée *La multiplication des neurones* a été pensée et conçue par le duo d'artistes Cooke-Sasseville exclusivement pour le Cégep.



L'année dernière, dans le cadre des festivités de son 50e anniversaire, le Cégep avait prévu et entamé des démarches pour acquérir une œuvre de l'une ou l'un de ses diplômés. Plusieurs anciens étudiants ayant une pratique artistique active ont été approchés et invités à soumettre une idée ainsi que leur interprétation de la mission du Cégep sous forme d'œuvre d'art.

« Nous avons reçu plusieurs propositions très intéressantes et un comité composé de membres de la Direction et du Département des arts s'est penché sur les intentions de création reçues et devait faire une présélection, une entrevue et une sélection finale. La vision de Cooke-Sasseville a séduit le comité pour de multiples raisons dont son éloquence, son originalité et l'interaction certaine qu'elle allait créer avec la communauté collégiale. » souligne monsieur René Gingras, directeur général du Cégep.

À propos de l'œuvre

Le cerveau est l'organe qui perçoit, qui pense et qui agit, c'est lui qui permet de donner un sens à l'existence. Le cerveau est le chef d'orchestre de l'organisme qu'il gère (tout en se gérant lui-même), c'est lui qui est responsable de nos comportements et de nos interactions avec les autres. Il est le moteur de nos facultés intellectuelles, de nos émotions et des comportements qui en sont l'expression. Le cerveau est le centre du système nerveux, il intègre les informations, contrôle la motricité et assure les fonctions cognitives. Sa représentation évoque, entre autres, la transmission du savoir et la coordination entre les individus.

Le Cégep de Rivière-du-Loup adhère à l'Alliance Sport-Études

Le Cégep de Rivière-du-Loup réitère l'importance accordée à la réussite de ses étudiants-athlètes en annonçant son adhésion à l'Alliance Sport-Études. Ce programme soutient la réussite scolaire des athlètes québécois de haut niveau qui poursuivent des études collégiales ou universitaires. Depuis l'automne 2021, les étudiants-athlètes du Cégep de Rivière-du-Loup peuvent profiter d'une bonification de services d'encadrement pédagogique qui les aideront à réussir leurs études collégiales tout en excellant dans la pratique de leur sport.

« Nous sommes très heureux de l'arrivée du Cégep de Rivière-du-Loup. Ce partenariat permettra notamment aux étudiants-athlètes membres de l'Alliance Sport-Études d'être admissibles aux bourses de la Fondation Sport-Études, de pouvoir s'inscrire à des cours spécifiquement conçus pour eux et de bénéficier d'un programme de parrainage. Nous avons très hâte de collaborer avec le personnel et les enseignants pour que les étudiants-athlètes puissent poursuivre le développement de leurs pleines capacités scolaire et sportif. », mentionne Sébastien Fyfe, directeur général de l'Alliance Sport-Études.

Pour Martine Riou, directrice adjointe des études au Cégep de Rivière-du-Loup, cette adhésion était naturelle : « Nos Portageuses et Portageurs bénéficient déjà de plusieurs mesures et avantages comme l'aménagement des horaires de cours selon les entraînements, des cours d'éducation physique adaptés à la réalité de leur discipline sportive et à l'horaire des entraînements, la motivation des absences en classe selon le calendrier sportif et le suivi personnalisé avec un aide pédagogique individuel pour atteindre leurs objectifs scolaires. Joindre l'Alliance Sport-Études est cohérent avec nos valeurs, permet de bonifier notre offre de services pour les athlètes de haut niveau ainsi que l'encadrement qui leur est offert pour les encourager dans la réussite de leurs cours et de leur discipline sportive. »

Lancement du Regroupement des cégeps de régions

Les directions générales de 12 cégeps de régions éloignées sont fières d'annoncer la création du Regroupement des cégeps de régions (RCR), une instance qui découle d'un comité qui a été formé il y a un an et qui s'officialise aujourd'hui (9 mars 2021).

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a mis de l'avant, au début de 2020, un nouveau cadre de gestion de l'offre de formation collégiale. Ce chantier de travail vise à réviser les devis scolaires soit le nombre d'étudiants autorisés dans chaque cégep et les autorisations de nouveaux programmes d'études.

Le Regroupement des cégeps de régions (RCR) a proposé au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) des pistes de solutions, regroupées sous trois thématiques :

1. Assurer l'**accessibilité à la formation collégiale** en région par l'élargissement de l'offre de formation.
2. Augmenter le **potentiel attractif** des cégeps en région par l'amélioration des infrastructures.
3. Favoriser la **mobilité étudiante** tant sur le plan interrégional qu'international.

C'est en réponse à la démarche proposée pour la réalisation de ces travaux qu'est né le RCR afin de demander au MES d'adopter une approche qui tient compte des besoins différenciés d'une région à l'autre et d'inclure la voix des régions éloignées dans l'ensemble de la démarche.

Réouverture de la Piscine Desjardins du Cégep de Rivière-du-Loup

Le Cégep de Rivière-du-Loup a annoncé en mars dernier la réouverture tant attendue de sa piscine qui porte désormais le nom de Piscine Desjardins. Les travaux majeurs étant maintenant terminés, les athlètes et la population de la région pourront profiter de cette installation complètement revampée.

« Nous sommes fiers aujourd'hui de présenter le résultat de ces multiples améliorations à notre communauté collégiale ainsi qu'à la population. Des travaux de cette ampleur dans un équipement spécialisé comme une piscine, ce n'est pas commun! Nous savons que celle-ci est populaire et que sa réouverture était très attendue. Nous pouvons maintenant dire que c'est mission accomplie. », mentionne avec enthousiasme René Gingras, directeur général du Cégep.



La mairesse Sylvie Vignet renchérit : « La piscine nouvellement rénovée est assurément un atout pour l'attractivité de la région et la qualité de vie des citoyens et jouera, en outre, un rôle clé dans la Finale des Jeux du Québec Rivière-du-Loup 2022. C'est pourquoi la Ville, partenaire de longue date du Cégep, a accepté de contribuer à la concrétisation du projet, qui profite encore plus largement qu'aux communautés collégiale et loupéroise, en versant un montant de 850 000 \$. Félicitations au Cégep de Rivière-du-Loup qui a mené le chantier sur son infrastructure! »

L'enseignante Annie Pineault récompensée par l'AQPC

Annie Pineault, enseignante en *Graphisme* au Cégep de Rivière-du-Loup, a été désignée pour recevoir une Mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) pour la qualité de son travail, son dévouement, son expertise ainsi que son professionnalisme qui contribuent à l'évolution de l'enseignement au collégial.



Reconnue par ses collègues pour la qualité et la rigueur de son travail de planification et d'enseignement, Annie Pineault s'applique depuis des années à mettre en place un environnement numérique d'apprentissage structuré

et propre aux réalités du métier de graphiste afin d'aider les étudiants à mieux s'organiser tout en leur offrant une pédagogie inclusive. Partagée et appuyée par tous les enseignants de son programme, la démarche de madame Pineault tient compte des enjeux pédagogiques auxquels ceux-ci sont confrontés.

De plus, elle a développé, conçu et validé des grilles d'évaluation critériées à échelles descriptives. Autant pour les étudiants que pour les enseignants, celles-ci viennent faciliter l'évaluation tout en rendant plus signifiante. Cette approche soutient l'apprentissage de l'étudiant et lui assure une rétroaction plus précise, inclusive et cohérente avec l'étalement des compétences.

Le LLio devient un expert du Fonds Écholeader

Le Living Lab en innovation ouverte (LLio) du Cégep de Rivière-du-Loup rejoint le répertoire des experts du Fonds Écholeader; une initiative qui vise à orienter et soutenir les entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres.

Le LLio devient ainsi une ressource précieuse pour favoriser l'obtention d'un financement pouvant aller jusqu'à 50 % pour les entreprises privées du Québec, ou entreprises d'économie sociale, souhaitant implanter des pratiques écoresponsables et des technologies propres. Notamment, la réduction de l'utilisation de matières premières ou d'énergie; la réduction de l'émission de polluants, dont les gaz à effet de serre (GES); l'augmentation de la recyclabilité des produits; l'extension de la durée de vie des produits; l'approvisionnement écoresponsable; l'écoconception, l'économie circulaire et toutes mesures améliorant la performance environnementale des entreprises, tout en engendrant des cobénéfices sociaux et économiques.

Le LLio se spécialise, à titre d'expert, dans deux des 21 thématiques de développement durable représentées par le Fonds Écholeader, soit Innovation (Ouverte, sociale, organisationnelle) et Consultation des parties prenantes et acceptabilité sociale et développement, innovation. Ainsi, le Centre collégial de transfert de technologie du Cégep pourrait accompagner, dans ses démarches d'implantation de projet de développement durable, les entreprises en les accompagnant, en développant conjointement des outils, ou en participant à un projet de recherche. Les projets déposés verront leur admissibilité confirmée après analyse du dossier déposé.

Un employé du Cégep voit l'une de ses photos sélectionnée pour une exposition à Toronto

François Gamache, technicien en travaux pratiques en *Arts, lettres et communication* et à l'École des métiers du cinéma et de la vidéo (ÉMCV) du Cégep de Rivière-du-Loup, a vu l'une de ses photos sélectionnée par le projet documentaire pancanadien *Canada Covid Portrait*.



Celle-ci est affichée en grand format dans une exposition extérieure d'envergure au Harbourfront Centre, à Toronto. Cette photo a été prise au mois de mai dernier, lors de la première vague de la pandémie lorsque les services non essentiels étaient toujours fermés. Sa conjointe, Emilie, s'est alors improvisée coiffeuse avec son garçon le temps d'une coupe! C'est une première sortie hors Québec pour le photographe.

François fait partie du collectif de photographes Hors d'État qui s'étaient donné comme mandat de documenter le quotidien en temps de pandémie, un véritable journal du confinement.

Des outils simples pour mieux lire et écrire

Le Cégep de Rivière-du-Loup propose depuis quelques mois des outils stratégiques de lecture et d'écriture afin d'améliorer la littératie de toute la communauté collégiale. Sous une forme simple et efficace, ces stratégies également accessibles au grand public offrent trucs et astuces pour mieux rédiger, selon son domaine, et faciliter l'apprentissage par la lecture en contexte académique.



Stratégies d'écriture

L'enseignante de littérature Annie Bourgoïn, accompagnée par le Service de développement pédagogique et de plusieurs programmes et départements, a planché pendant trois ans sur la création d'outils pouvant aider les étudiants à la rédaction. Déclinées en version complète et sous forme d'aide-mémoires, les stratégies existent également en vidéos, grâce à une collaboration avec le Service des communications du Cégep et le graphiste Jérémy Crévieux.

« À la suite de la diffusion, il y a quelques années, de plusieurs excellentes stratégies par le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD), on a vu que les enseignants du Cégep, toutes disciplines confondues, ne les utilisaient pas ou peu. On a voulu simplifier l'accès à ces stratégies afin qu'elles soient enseignées et que les étudiants sachent qu'elles existent. », souligne Annie Bourgoïn.

Les stratégies d'écritures, inspirées des travaux du CCDMD, sont liées à l'enseignement selon le programme et sont valides également sur le marché du travail.

Stratégies de lecture

À la suite de plusieurs discussions sur la littératie dans le réseau collégial et s'inspirant de plusieurs articles de Catherine Bélec, coordonnatrice du Laboratoire de soutien en enseignement des littératies (LabSEL), Annie Bourgoïn a collaboré cette fois-ci avec l'enseignante en philosophie Mélanie Langlais afin de créer plusieurs stratégies de lecture servant à faciliter l'apprentissage par la lecture en contexte académique.

Déclinés sous forme d'aide-mémoires et de guides, les outils s'adressent autant aux étudiants qu'aux enseignants et proposent des stratégies simples (surlignement, annotation, résumé) et des stratégies plus complexes (organisation de l'information en schéma ou cartes conceptuelles).

S'inscrivant dans une série d'actions pour la valorisation du français au Cégep, les deux projets sont disponibles sur la page web de la bibliothèque du Cégep de Rivière-du-Loup ainsi que sur le site du LabSEL du Cégep Gérald-Godin.

Excellence en français; le Cégep de Rivière-du-Loup lauréat d'un prix Mercure

Le jeudi 29 avril 2021, au terme d'une grande soirée de gala de la 41^e édition du concours *Les Mercuriades*, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a annoncé que le Cégep de Rivière-du-Loup était le lauréat du prestigieux Mercure *L'excellence en français — Grande entreprise*. Cette soirée était très attendue pour le Cégep qui avait reçu en mars dernier la confirmation de sa mise en nomination au plus important concours d'affaires du Québec. Le Mercure *L'excellence en français* récompense une entreprise dont la réalisation marquante fait progresser le français ou le met en valeur dans un commerce, un milieu de travail ou un secteur d'activité.



Depuis plusieurs années, le Cégep de Rivière-du-Loup multiplie les efforts de promotion et de valorisation de la langue française auprès de ses étudiants et de son personnel. L'établissement d'enseignement supérieur s'est particulièrement démarqué avec les campagnes ludiques de son agent de promotion de la langue et enseignant, Benoît Dumais, aussi appelé *Le Scribe*. Celui-ci a développé une série d'affiches qui a connu un succès un peu partout au Québec et même au pays et à l'international. L'enseignant développe maintenant des mèmes qui sont diffusés principalement sur les médias sociaux et qui ont pour objectif de corriger les fautes communes du quotidien. Près de 6 000 personnes le suivent sur Instagram.

« Nous étions fébriles et avons hâte au dévoilement des lauréats. Je tiens à féliciter Benoît Dumais pour son excellent travail de promotion du français. Avec ses mèmes originaux et ses outils accrocheurs, il parvient efficacement et simplement à démystifier les subtilités de notre langue en plus de faire rayonner notre établissement. Cette reconnaissance est importante pour notre Cégep et correspond exactement à notre mission. » souligne fièrement René Gingras, directeur général du Cégep.

Rappelons qu'en 2018, le Cégep avait également été récompensé lors du *Gala des mérites du français* de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Au cours de l'année 2020-2021, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du présent code, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du *Code civil du Québec* et aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- administrateur : membre du Conseil d'administration du Cégep;
- administrateurs membres du personnel : les personnes qui occupent les postes de directeur général et de directeur des études ainsi que les deux membres du personnel enseignant, le membre du personnel professionnel et le membre du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateurs;
- Cégep : Cégep de Rivière-du-Loup;
- Code : Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Cégep de Rivière-du-Loup;
- Conseil : Conseil d'administration du Cégep de Rivière-du-Loup;
- intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux;
- parties liées : désigne le conjoint (y compris le conjoint de droit commun), un enfant (y compris l'enfant du conjoint de droit commun et d'un nouveau conjoint), l'enfant d'un premier lit et l'enfant en tutelle.

2. OBJET

Le présent Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du Conseil d'administration du Cégep, et;
- de permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Cégep.

3. CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code. Chaque membre du Conseil est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent les cégeps, la

Loi sur le ministère du Conseil exécutif et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du *Code civil du Québec*. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujéti aux règles prévues à l'article 5.3 du présent Code.

4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- respecter les orientations, les priorités, les règlements, les politiques et les décisions établis par le Conseil;
- être solidaire des décisions du Conseil et en favoriser l'exécution;
- faire preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte;
- assumer ses devoirs de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités auxquels il a accepté de participer;
- éviter de se placer dans une situation de conflit ou d'apparence de conflit entre son intérêt personnel, ou celui d'un membre de sa famille, ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep;
- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;
- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 En ce qui a trait aux renseignements confidentiels :

- étant donné le caractère à huis clos des séances du Conseil, l'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque l'administrateur est désigné pour siéger à différents comités. La responsabilité de diffuser les décisions du Conseil, si applicable, revient exclusivement au secrétaire général du Cégep;

- l'administrateur est tenu de signer annuellement un engagement de respect de la confidentialité et de destruction de documents;
- l'administrateur pourrait être tenu de signer une entente de confidentialité sur un objet précis et sensible;
- l'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements privilégiés qu'il obtient dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'obligation de confidentialité survit malgré la fin du mandat de l'administrateur.

5.3 La personne qui cesse d'être administrateur doit :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;
- dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur, ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Cégep est partie. Cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Cégep en ce qui concerne son contrat de travail;
- ne pas utiliser de l'information confidentielle privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

5.4 Déclaration des opérations entre parties liées :

Annuellement, l'administrateur doit compléter un formulaire de déclaration des opérations entre parties liées conclues ou non dans le cours normal des activités du Cégep. Cette déclaration est exigée par la firme d'auditeurs indépendants du Cégep, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada.

6. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Le Cégep a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les administrateurs doivent transmettre toute demande de renseignements à la personne responsable du Service des communications du Cégep.

Lorsqu'un administrateur est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil.

7. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Cégep. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep, à l'exception du remboursement de certaines dépenses conformément à la politique en vigueur au Cégep.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

8.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à un tiers.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

- a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du Conseil;
- b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou une transaction ou un projet de contrat ou de transaction avec le Cégep;
- c) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep;
- d) la situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Cégep, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur;
- e) la situation où un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec le Cégep;
- f) la situation où un administrateur occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux du Cégep.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Cégep et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect.

Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles.

Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers.

Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Cégep en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

8.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 8.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.4 Déclarations d'intérêts

Au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au secrétaire général une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le Cégep et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle, ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par l'administrateur.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

8.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au Conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du Conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité. Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

8.6 Rôle du président

Le président du Conseil est responsable du bon déroulement des réunions du Conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du Conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du Conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le Conseil. La décision du président est finale. Si le président du Conseil est concerné par le conflit d'intérêts, le vice-président ou le président d'assemblée, en cas d'absence du vice-président, agit de même.

9. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire général agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code;
- de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au Conseil d'administration dans le cas où un administrateur aurait contrevenu au présent Code ou à la loi;
- de faire publier dans le rapport annuel du Collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

10. CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseiller en déontologie saisit le Conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du présent Code ainsi que des résultats de son enquête.

Le Conseil d'administration ou le comité constitué par le Conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les trente (30) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du Conseil d'administration.

Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la loi ou au présent Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

11. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

Le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

12. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent code entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

Adopté au Conseil d'administration le 27 avril 2020.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Représentant des Centres de services scolaires

Yves Mercier, vice-président

Représentante des Universités

Nadia Drapeau

Représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent

Maryse Malenfant

Représentantes des groupes socioéconomiques

Marie-Josée Huot

Patricia Trudel

Représentantes des entreprises régionales œuvrant dans les secteurs économiques reliés aux programmes d'études techniques

Sylvie Dubé

Élyane Côté

Représentantes des parents

Monique Dionne

Julie Malenfant

Représentants des enseignants

Benoit Blanchet

Kéven Thériault

Représentante des professionnels

Ursule Thériault

Représentants des titulaires d'un diplôme d'études collégiales

Programmes d'études techniques

Samuel Desjardins-Drapeau, président

Programmes d'études préuniversitaires

Denis Courbron

Représentants des étudiants

Programmes d'études techniques

William Dionne

Programmes d'études préuniversitaires

Vacant

Représentant du personnel de soutien

Vacant

Représentants de la direction

René Gingras, directeur général

Jérémie Pouliot, directeur des études

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Directeur des études

Jérémie Pouliot, président

Membres désignés par la Direction des études et le Cégep

François Provost, directeur du Service de la formation continue

Marjolaine Veilleux, directrice adjointe des études

Enseignants

Formation générale

Benoit Gagnon

Amélie Boisvert

Cédric Mailloux

Formation technique

Sylvie Lavoie

Karine Fortin

Diane Morisset

José Roy

Professionnels

Pier-David April

Amélie Levesque

Personnel de soutien

Cynthia Ouellet

Étudiants

Miranda Smith

Vacant

TABLEAU 1 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

PROGRAMMES	2018-2019	%	2019-2020	%	2020-2021	%
<i>Cheminements</i>						
Hors cheminement	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Préalables universitaires	1	0 %	1	0 %	2	0 %
Tremplin DEC	38	6 %	59	6 %	50	5 %
Sous-total :	39	6 %	60	6 %	52	5 %
<i>Secteur préuniversitaire</i>						
Sciences de la nature	92	11 %	76	7 %	95	10 %
Baccalauréat international Sc. nature	10	0 %	21	2 %	18	2 %
Sciences humaines	130	12 %	117	12 %	113	12 %
Baccalauréat international Sc. humaines	9	0 %	4	0 %	0	0 %
Arts, lettres et communication	26	2 %	27	3 %	28	3 %
Arts visuels	34	2 %	24	2 %	16	2 %
Sous-total :	301	27 %	269	26 %	270	29 %
<i>Secteur technique</i>						
Soins infirmiers	81	10 %	68	7 %	70	7 %
Soins préhospitaliers d'urgence	121	11 %	126	12 %	126	13 %
Technologie de l'électronique industrielle	47	3 %	40	4 %	38	4 %
Techniques d'éducation à l'enfance	85	9 %	66	7 %	61	6 %
Techniques d'intervention en loisir	98	10 %	94	9 %	119	12 %
Techniques de comptabilité et de gestion	72	7 %	69	7 %	58	6 %
Techniques de l'informatique	52	4 %	50	5 %	49	5 %
Graphisme	89	8 %	92	9 %	81	8 %
Design d'intérieur	52	4 %	54	5 %	28	3 %
Sous-total :	697	66 %	659	65 %	630	64 %
Commandites	10	1 %	30	3 %	28	3 %
TOTAL (enseignement régulier) :	1047	100 %	1018	100 %	980	100 %

TABLEAU 2 – DISTRIBUTION DES ÉLÈVES DANS LES PROGRAMMES DE LA FORMATION CONTINUE

Nombre d'étudiants inscrits en début de programme

PROGRAMMES	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Conception et réalisation de films Web (NWY.1K)		17	15	
Techniques de réalisation de films documentaires (NWY.0C)	26	24	29	15
L'Art du montage : cinéma-télé-Web	23		23	9
Services-conseils en voyage (<i>à distance</i>)	27	28	27	24
Coopérant interculturel (RNA.04)	17	17	17	21
Techniques de véhicules électriques (ELC.1A)				
Techniques de biométhanisation et de compostage (ECA.ON) <i>passerelle à distance</i>	31		17	17
Techniques de gestion des eaux (ERA.0B)				3
Attestation de spécialisation en Éco-éducation				73
TOTAL	124	86	128	162
École de français	188	172	COVID -19	28
Service aux entreprises	99	474	280	419
Reconnaisances des acquis	107	119	81	69
TOTAL (formation continue)	518	851	489	678

TABLEAU 3 – RÉPARTITION DU PERSONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES

CATÉGORIE	HOMMES	%	FEMMES	%	TOTAL 2020-2021	TOTAL 2019-2020
Hors-cadres et cadres	10	67	5	33	15	16
Personnel professionnel	9	27	24	73	33	29
Enseignants permanents	36	40	55	60	91	88
Employés de soutien syndiqués	36	44	45	56	81	77
Employées de soutien non syndiquées	0	0	2	100	2	2
Personnel occasionnel	110	38	177	62	287	324
TOTAL	201	39	308	61	509	536

ANNEXE 1

RÉSULTATS FINANCIERS 2020-2021

Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2021

Fonds de fonctionnement

Cégep de Rivière-du-Loup		
	2021	2020
	\$	\$
Revenus		
Enseignement régulier ¹	22 940 099	21 960 718
Formation continue ²	2 049 975	2 611 677
Services auxiliaires	443 672	924 290
Total	25 433 746	25 496 685
Charges		
Salaires et avantages sociaux - Enseignants ³	10 640 853	10 972 637
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels ³	10 293 866	9 134 304
Autres charges	3 474 306	3 573 889
Total	24 409 025	23 680 830
Excédent des revenus sur les charges	1 024 721	1 815 855
Évolution du solde de fonds		
Solde de fonds au début de l'exercice ⁴	3 236 367	1 520 023
Excédent des revenus (charges)	1 024 721	1 815 855
Virements au fonds des immobilisations		
Remboursements d'emprunts autofinancés	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(49 113)	(99 511)
Autres	-	-
Total	975 608	1 716 344
Solde de fonds à la fin de l'exercice ⁵	4 211 975	3 236 367
<i>Solde de fonds affecté à des projets ⁶</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Solde de fonds non affecté à des projets ⁶</i>	<i>2 711 975</i>	<i>1 736 367</i>

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

6. Ces montants sont présentés aux lignes 36 et 38 de l'onglet « Situation financière » du rapport financier annuel.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

PUBLICATION

Cégep de Rivière-du-Loup
80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1

Téléphone : 418 862-6903

Télécopieur : 418 862-4959

www.cegeprdl.ca

PRODUCTION

Direction des services administratifs et Secrétariat général

IMPRESSION

Les presses du Cégep de Rivière-du-Loup

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
4^e trimestre 2021